

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 29 juin 2020 (2ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

10

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire .

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Loïc MALLICK, Yann JAMING, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Christelle SCALEGNO-MULLER, Armand CHRIST, Sylvain BERGWEILER et Laurent SLAVIK.

Sont absents : MM. et Mmes Sophie ROJIC, Pascal HAMMAN, Honoré VERGNE, Rébecca DOUB et Patrice NAGEL, excusés.

DATE DE CONVOCAION : 23 juin 2020

A l'ouverture de la séance, le Maire propose de rajouter le point suivant :

-Point 6 : Travaux école.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 03 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

## POINT 1 - PISCINE - SAISON 2020

Les contraintes sanitaires recommandées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus comme la limitation du nombre de personnes, l'organisation des séquences d'ouverture, le maintien de la distanciation physique dans l'eau et sur les abords, le nettoyage et la désinfection systématique des locaux et équipements sanitaires... sont des mesures difficilement applicables à notre piscine.

Afin de garantir la sécurité de tous, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas ouvrir la piscine cette année.

## POINT 2 - ELABORATION P.L.U. - PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire présente la situation actuelle.

La commune de LIXING-LES-ROUHLING était dotée d'un P.O.S. - Plan d'Occupation des Sols jusqu'à ce qu'il soit déclaré caduque suite à la loi ALUR du 24 mars 2014. A partir de mars 2017, la commune a été soumise à l'application du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) sur le ban communal. Ce qui signifie qu'il est nécessaire de

recueillir l'avis conforme du Préfet préalablement aux délivrances de toute autorisation hors zone urbanisée.

Afin de doter la commune d'un document d'urbanisme, le Maire propose, après délibération, de lancer la procédure d'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

### **POINT 3 - MISE EN PLACE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT C.A.U.E.**

Le Maire propose que le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) accompagne la commune dans l'élaboration du P.L.U. (Participation au recrutement du bureau d'études, assistance à l'analyse des documents, participation aux différentes étapes de l'élaboration).

Une convention sera mise en place avec une participation forfaitaire de 3 000.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de signer la convention avec le C.A.U.E.

### **POINT 4 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Maire propose une liste de 24 contribuables à soumettre au Directeur Départemental des Finances publiques de la Moselle pour constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

### **POINT 5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de M. Loïc MALLICK, Adjoint compétent, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente des biens cadastrés Section 3 n° 7 d'une superficie de 279 m<sup>2</sup> et Section 3 n° 184 d'une superficie de 130 m<sup>2</sup> (30, rue de Forbach).

### **POINT 6 - TRAVAUX ECOLE**

Sur proposition de M. Yann JAMING, Adjoint aux bâtiments communaux, le Conseil Municipal, après délibération, décide de faire réaliser les travaux d'électricité suivants à l'école pendant les vacances scolaires :

- Goulotte prises de courant classe maternelle
  - Remplacement lampes (tubes fluo) par des plafonniers LED classe CP/CE
- Montant du devis BH Electricité : 1 531.48 € HT.

## POINT 7 - DIVERS - INFORMATIONS

-M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé des finances, présente un résumé du budget 2020 au Conseil Municipal pour information.

-Lors du confinement, la commune a mis en place un nouvel outil de communication pour les habitants : Panneau Pocket.

Montant annuel de l'abonnement : 130.00 € TTC.

-Le concours des maisons fleuries sera organisé sur inscription comme en 2019.  
Les habitants seront informés du déroulement de ce concours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 03/07/2020

Le Maire,

*C. Follien*



Compte-rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le 03/07/2020  
et publication ou notification le 03/07/2020